COMPTE RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
du 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 15 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, **en session ordinaire**, sous la présidence du **Maire, Sandra SZYPULA.**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2026

Présents : Mme Sandra SZYPULA, Mme Liv CLAITTE, M. Olivier NOIRETERRE, Mme Camille BASTIDE, M. Michel RIBOULET, M. Cédric BAPTISTE, Mme Maïté POBEAU, M. Julien DEBOUT, Mme Noémie MARCHAND, M. Julien SABOT-HEOUD.

Absents excusés : Mme Pauline MEISSE

Procurations : M. Michel RIBOULET pour Mme Pauline MEISSE

Secrétaire de séance : Mme Liv CLAITTE

****

Madame Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **N° 1/1– Délibération concernant l'adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vichy Communauté :**

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts qui dispose : « *Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.* ***Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.***

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur. [...] »

Vu la délibération N°4 du 11 juin 2026 du Conseil Communautaire de Vichy Communauté fixant la composition de la CLECT de Vichy Communauté,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Vichy Communauté adopté lors de sa réunion du 23 septembre 2026,

Considérant que ce rapport a été notifié à la commune en date du 28 septembre 2026,

Considérant que le rapport de la CLECT a pour objet d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et Vichy Communauté afin de déterminer les incidences financières de ces transferts,

Considérant que les communes membres de Vichy Communauté disposent d'un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport de la CLECT au conseil municipal pour approuver ledit rapport conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C V du Code Général des Impôts,

Propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vichy Communauté en date du 23 septembre 2026, annexé à la présente délibération,
- De notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Vichy Communauté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **:**

- Charge Madame le Maire de l'exécution et de la publication de ces décisions.

➢ **Point sur le schéma de mutualisation avec Vichy Communauté** :
Madame Le Maire présente à l'ensemble des élus le questionnaire relatif au schéma de mutualisation 2022-2026, en vue de l'élaboration du futur schéma pour 2026-2033.

➢ **Point sur le cimetière :**
Une réflexion s'impose quant à la reprise des concessions funéraires en état d'abandon.

➢ **Point sur l'église** :
Un devis a été demandé à la société BODET CAMPANAIRE pour la remise en service des sonneries horaires de l'église. Devis d'un montant de 1 779,60 euros TTC.

⇨ Madame Le Maire est en attente d'un second devis demandé à la société HEUR'TECH-Chemilly

➢ **Carte scolaire :**
Suite au rendez-vous de Madame Le Maire avec Monsieur Christophe Noël du PAYRAT - Préfet de l'Allier et Madame Christine LAUER-DASEN de l'Allier, un bilan des effectifs des élèves des 3 circonscriptions : Montluçon, Moulins et Vichy a été présenté à l'ensemble des Maires et des élus de l'Allier. Des réunions de travail seront programmés afin d'échanger et mettre en place un plan de sauvegarde.

➢ **Sécurité routière :**
Demande de devis à la société *Lacroix Signalisation* pour l'achat de panneaux de signalisation pour le ralentissement de la vitesse dans le bourg de la commune.

➢ **Centre Social :**
Madame Noémie MARCHAND expose le compte rendu fait lors de l'assemblée générale du Centre Social. Elle précise qu'une construction d'un nouveau bâtiment est à l'étude.

➢ **SDE 03 – SICTOM Sud Allier :**
Monsieur Michel RIBOULET expose les comptes rendus annuels faits par le SDE 03 et le SICTOM Sud Allier.

➢ **Les colis de Noël :**
Des paniers seront confectionnés à partir de produits locaux.

La séance est levée à 23 heures 35.

Fait à La Chapelle, le 19 octobre 2026
Le Maire,
Sandra SZYPULA



